Image not found or type unknown

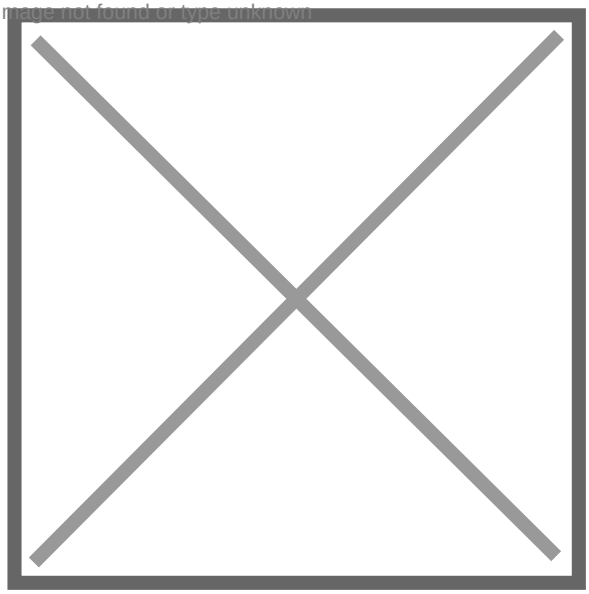

Non remboursement après restitution d'un chiot

Par **eylanie**, le **23/02/2010** à **13:40**

Bonjour,
J'ais contacter une éleveuse de chiot pour adopter un chiot au mois de décembre, tout c'est bien passé, je suis allé réccuperer le chiot fin décembre contre une somme de 350€ que j'ai payé sur place en chèque. Une fois revenu avec le petit amour à la maison, les choses ont mal tourné, le chiot s'en prenait constament à ma fille de 3 ans, en la mordant, il lui à même griffer l'oeil et lui a fait un oeil au beurre noir, sur ce même si de mon côté tout ce passait bien, j'ai décidé de me séparer du chiot car ma fille en avait si peur qu'elle ne sortait plus de sa chambre. Bref pour faire les choses dans les règles j'ai recontacté l'éleveuse pour la prévenir que je comptait mette une annonce sur le net. Cette personne ma gentillement proposer de reprendre le chiot, je suis donc allé en ardèche à 6h de route de chez moi pour le lui ramener. Elle m'a proposer alors d'attendre jusqu'à ce qu'elle revende le chiot pour me rembourser. Cela à été chose faite 2 jours seulement après que je lui ais ramener, nous étions alors le 10 janvier. Cependant, à l'heure actuelle je n'ai toujours pas reçu de remboursement et cette personne est injoignable au tel. Je lui ais envoyé un mail en lui disant que je comptait porté plainte si je n'avais pas de remboursement ou de nouvelle de sa part, elle ma alors répondu qu'elle n'était pas tenu de me rembourser, que c'était une leçon qu'il était convenu de donner au acheteur d'animaux afin de les responsabiliser !!!
Que dois-je faire?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés